

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

L'an Deux Mil Onze, et le treize décembre, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel JACCOU, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. BOST Jean-François, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, M. COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, M. VACHER Roland, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIENT EXCUSES : Mme LANGLADE Colette (procuration à M. CANTY Georges), Mme AUPETIT Carole (procuration à M. CLUZEAU Pierre), M. BOUTHIER Christophe (procuration à M. LOPEZ Patrick).

Date de convocation : 6 décembre 2011

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 21

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. LARRIEUX Patrice a été désigné en qualité de secrétaire.

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2011

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 26 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

N° : 2011/12/01 - Travaux école maternelle – Attribution de la Maîtrise d'oeuvre

Une consultation, pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour suivi des « travaux de réhabilitation des locaux et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'école maternelle », a été lancée en novembre.

L'atelier MO2P - Jean BERTASSI, de LANOUAILLE, propose un taux d'honoraire global de 8% pour l'ensemble de la mission sur un montant estimé des travaux de 333 000,00 € HT soit un montant d'honoraires estimé à 26.640,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE cette mission de maîtrise d'oeuvre à « L'atelier MO2P - Jean BERTASSI » - 7, carrefour J.B. Darnet, 24270 LANOUAILLE,

CHARGE le Maire de procéder à la dévolution des travaux sur le mode de la procédure adaptée

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette maîtrise d'oeuvre et à ces travaux.

N° : 2011/12/02 - Délégation de service public par affermage, de la gestion des droits de place sur les marchés de la commune

Suite à la décision du conseil municipal, une procédure simplifiée de Délégation de Service Public, par affermage, pour la gestion des droits de place sur les marchés de la commune, a été lancée le 13 octobre 2011.

La durée de cette délégation est fixée à 5 ans (calculée en fonction des chiffres d'affaire de 2009 : 20 348,33 € HT et de 2010 : 19 206,02 € HT).

La SAS Entreprise FRERY de CHATEAUROUX a proposé une redevance annuelle d'affermage d'un montant de 13200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE cette Délégation de Service Public, par affermage pour la gestion des droits de place sur les marchés de la commune, à la SAS Entreprise FRERY domiciliée 91, rue des Etats-Unis - 36000 CHATEAUROUX,

- FIXE le montant de la redevance annuelle, pour l'année 2012 et tant que les tarifs de droits de place n'évoluent pas, à 13 200,00 €,

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'affermage ainsi que tous les documents relatifs à cette délégation de service public.

N° : 2011/12/03 - Tarifs des droits de place sur les marchés de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs des droits de place sur les marchés de la commune, à compter du 1er janvier 2012, selon le tableau ci-dessous :

Catégories	Tarifs actuels (pour mémoire)	Votés (effet au 01/01/2012)
Commerçants non sédentaires (le m2)	0,23 €	0,25 €
Minimum de perception	3,05 €	3,40 €
Foires annuelles	Tarif + 50%	Tarif + 50%
Livraison (camion outillage)		55,00 €

N° : 2011/12/04 - CNP Assurance pour le personnel municipal

Cette assurance permet d'assurer la collectivité afin de garantir le remboursement de tout ou partie des sommes à sa charge pour les obligations statutaires à l'égard des agents titulaires.

La cotisation est calculée sur un pourcentage, déterminé en fonction des garanties choisies, de la masse salariale (sur la base estimative 2012 de 1 068 814,81 €). Ce coefficient proposé pour l'année 2012 par le CNP est de 5,94. Jusqu'à présent, le contrat était calculé en prenant en compte l'ensemble des garanties proposées et l'application d'une franchise de 15 jours.

Compte-tenu du faible absentéisme au titre de la maladie ordinaire de plus de 15 jours sur les dernières années et de l'âge des agents il est proposé au conseil municipal de supprimer les garanties relatives à la maladie ordinaire et à la maternité, en conservant les garanties correspondant aux plus gros risques (décès, Accident de travail, Accident de trajet, Maladie professionnelle, Congés de longue maladie et Congés de longue durée).

Le nouveau coefficient passerait donc à 3,45 % correspondant à une baisse de la cotisation annuelle de 63 487,60 € à 36 874,12 € sur les montants estimés de masse salariale pour 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de demander l'établissement du nouveau contrat, pour l'année 2012, sur la base des garanties retenues pour un coefficient global de 3,45%,

AUTORISE le maire à signer le contrat ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

N° : 2011/12/05 - Personnel : Modification du tableau des emplois n°18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier le tableau des emplois du personnel de manière à prendre en compte :

- le recrutement d'un agent de la filière administrative en remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite,
- l'avancement de grade d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles,
- l'avancement de grade d'un Adjoint Technique principal de première classe,
- le passage d'un agent du grade d'adjoint territorial d'animation de première classe à un grade d'animateur.

MAIRIE DE THIVIERS - TABLEAU DES EMPLOIS N° 18 (Effet 01/01/2012)				
CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes OUVERTS	Postes POURVUS	Catégorie
Emploi Administratif de Direction (Emploi Fonctionnel)	Directeur Général des Services	1	1	A
Attaché	Attaché	1	1	A
Rédacteur	Rédacteur Chef	1	1	B
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2ème	1	1	C
	Adjoint administratif principal 1ère Classe	2	2	C
	Adjoint administratif de 1ère classe	1	1	C
	Adjoint administratif de 2ème classe	2	2	C
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	6	6	C
	Agent de maîtrise	2	1	C
Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2	2	C
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	0	C
	Adjoint technique de 2ème classe	26	20	C
A.T.S.E.M	Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	3	3	C
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	1	C
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant Qualifié de conservation de 1ère classe	1	1	B
Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	1	1	C
Agent de police municipale	Chef de Police Municipale	1	1	C
Animateur	Animateur Principal de 1ère Classe	1	1	B
	Animateur	1	1	B
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	1	1	C
	Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	4	3	C
	Sous-total	59	50	
AGENTS SAISONNIERS				
Educateur APS		1	1	B
Adjoint Technique	Adjoint technique de 2ème classe	11	11	C
	Sous-total	12	12	

N° : 2011/12/06 - Travaux de la mairie : Avenant au marché – Lot 5 – Entreprise LANNET/BREL

Un avenant doit être pris, dans le cadre des travaux de la mairie, pour le lot 5, au bénéfice de l'entreprise LANNET/BREL. Ces travaux correspondent à l'augmentation de la surface de linoléum à poser à l'étage et dans l'ascenseur.

- montant du marché initial : 6 759,10 € HT
- montant de l'avenant : 966,80 € HT
- nouveau montant du marché : 7 725,90 € HT

Il est proposé au conseil municipal de valider le nouveau montant du marché et d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le nouveau montant du marché pour le lot n°5,

AUTORISE le maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

N° : 2011/12/07 - SDE 24 : Convention de servitude « canalisations souterraines »

Les travaux concernant la ligne électrique : "220/380 V Extension BT M. DUVERNEIX André", réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE ont occasionnés un passage de lignes souterraines sur le domaine communal.

La parcelle concernée est celle cadastrée section AP numéro 514.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

N° : 2011/12/08 - Eau et Assainissement : tarifs 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE les tarifs concernant l'eau et l'assainissement, pour l'année 2012, selon le tableau ci-dessous :

EAU - Abonnements		
	Pour mémoire année 2011	Vote 2012
Compteur 12/20	53,00 €	53,00 €
Compteur 30/40	104,00 €	104,00 €
Compteur 50/80	200,00 €	200,00 €
Compteur 100	250,00 €	250,00 €
Eau - Surtaxe communale		
	Pour mémoire année 2011	Vote 2012
Domestique	0,59 € le m3	0,59 € le m3
Abonnés spéciaux	Prix au m3 fixé par convention	Convention spécifique

Assainissement		
	Pour mémoire année 2011	Vote 2012
Prime fixe	45,00 €	47,00 €
Prix au m3	0,73 €	0,76 €
Branchement	500,00 €	500,00 €

N° : 2011/12/09 - Eau potable : Convention de revente d'eau par le SIAEP de NANTHIAT à la commune

La convention de fourniture d'eau par le SIAEP de NANTHIAT à la commune doit être réactualisée.

Cette convention, quadripartite, doit être signée entre la commune, le SIAEP de NANTHIAT, la Société de Gérance de Distribution d'Eau (SOGEDO), la SAS SAUR.

Elle est signée pour une période de trois ans pour effet à compter du 1er janvier 2011 et son échéance est fixée au 31 décembre 2013. Les dispositions générales sont sensiblement les mêmes que celles des conventions antérieures et les conditions financières restent les mêmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer cette convention quadripartite ainsi que tous les documents se rapportant à cette convention.

N° : 2011/12/10 - Désignation d'un délégué : EPIC - Office de Tourisme du Périgord Gourmand

La commune doit proposer un délégué pour la représenter au conseil d'administration de l'EPIC – Office de Tourisme du Périgord Gourmand.

Le Conseil Municipal désigne M. CLUZEAU Pierre pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC – Office de Tourisme du Périgord Gourmand.

N° : 2011/12/11 - Cimetière : Rétrocession d'une concession funéraire perpétuelle

Madame VIRMOUNEIX Marie-Françoise a acquis dans le cimetière de la commune le 5 août 1971 la concession perpétuelle portant le numéro 1694.

Cette concession se trouve libre de tout corps et Madame VIRMOUNEIX souhaite que la commune reprenne cette concession.

La concession a été achetée pour le prix de 518,40 Francs soit 79,03 € et, pour une concession perpétuelle, le prix de rachat doit être déterminé par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la rétrocession de cette concession perpétuelle,

- FIXE le prix de rachat à la somme de 80,00 € TTC,

- AUTORISE le Maire à signer l'acte portant rétrocession ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Liste des délibérations du 13 décembre 2011

- N° : 2011/12/01 - Travaux école maternelle – Attribution de la Maîtrise d'oeuvre
N° : 2011/12/02 - Délégation de service public par affermage, de la gestion des droits de place sur les marchés de la commune
N° : 2011/12/03 - Tarifs des droits de place sur les marchés de la commune
N° : 2011/12/04 - CNP Assurance pour le personnel municipal
N° : 2011/12/05 - Personnel : Modification du tableau des emplois n°18
N° : 2011/12/06 - Travaux de la mairie : Avenant au marché – Lot 5 – Entreprise LANNET/BREL
N° : 2011/12/07 - SDE 24 : Convention de servitude « canalisations souterraines »
N° : 2011/12/08 - Eau et Assainissement : tarifs 2012
N° : 2011/12/09 - Eau potable : Convention de revente d'eau par le SIAEP de NANTHIAT à la commune
N° : 2011/12/10 - Désignation d'un délégué : EPIC - Office de Tourisme du Périgord Gourmand
N° : 2011/12/11 - Cimetière : Rétrocession d'une concession funéraire perpétuelle

Liste des Conseillers Municipaux présents à la séance du 13 décembre 2011

NOM Prénom	Signatures
JACCOU Michel	
MOUTON Benoît	
HYVOZ Isabelle	
DOBBELS Michel	
RIDOIN Jacques	
LOPEZ Patrick	
BOST Jean-François	
VILLEPONTOUX Michel	
FAURE Joël	
CANTY Georges	
CLUZEAU Pierre	
DUSSUTOUR Bernard	
LARRIEUX Patrice	
COURNIL Bruno	
HETZEL Monique	
VACHER Roland	
MASSON Josiane	
JOUIN Didier	